



**Délibération**  
DAC/EG

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230405-2023\_51-DE



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

**2023 – 51 AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET LA VILLE DE SAINTES  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN AVENANT**

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 30**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, BUFFET Martine, JEDAT Günter, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, CHABOREL Sabrina, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, MELLA Florent

**Excusés ayant donné pouvoir : 5**

BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MAUDOUX Pierre, CHANTOURY Laurent à DAVIET Laurent, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, MARTIN Didier à DIETZ Pierre, DELCROIX Charles à EHLINGER François

**Secrétaire de séance :** CAMBON Véronique

**Date de la convocation :** 29/03/2023

**Date de publication :** 14 AVR. 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°2022-45 du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 portant autorisation de signer la convention de partenariat avec l'Université de Bordeaux Montaigne et sur l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2022 pour le Programme Collectif de Recherches Saint-Eutrope dans le cadre d'un avenant à la convention,

Considérant que par la présente convention, la Ville de Saintes et l'Université de Bordeaux Montaigne collaborent à la mise en œuvre d'un accord pluriannuel établissant un partenariat renforcé entre les deux institutions, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 décembre 2026,



Considérant que les projets de partenariat définis dans l'accord portent notamment sur 3 thématiques :

- 1- Saint-Eutrope de Saintes, en lien avec le projet de restauration – valorisation du site,
- 2- Patrimoine gallo-romain (dont le Vallon et l'amphithéâtre, puis les thermes Saint-Saloine), en résonnance avec le projet de restauration – valorisation du site,
- 3- Epaves gallo-romaines de Courbiac, en résonnance avec le projet de fouilles et valorisation de ces mobiliers archéologiques.

Considérant qu'il est nécessaire de signer un avenant afin de définir les actions engagées au titre de l'année 2023 et le montant des financements correspondant apportés par la Ville de Saintes,

Considérant qu'en 2023, les partenariats scientifiques porteront sur la Basilique Saint-Eutrope de Saintes, les thermes Saint-Saloine et des épaves gallo-romaines de Courbiac,

Considérant les crédits inscrits au budget 2023, chapitre 65, fonction 311, article 657382, service CULT,

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du mercredi 22 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer l'avenant 2 à la convention de partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne, ou tout document relatif à cette affaire,



- Sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 €, au titre de l'année 2023, à l'Université de Bordeaux Montaigne :
  - Pour le programme collectif de recherches Saint-Eutrope (1 000.00€),
  - Pour le projet d'archéologie subaquatique portant sur la fouille d'épaves romaines localisées au fond du lit de la Charente au lieu-dit Courbiac (7 000.00€).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

**Pour l'adoption : 35**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON



La secrétaire de séance,



Véronique CAMBON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

**La Ville de Saintes**

Collectivité locale

Ayant son siège : Square André Maudet, 17100 Saintes

Numéro SIRET : 211 704 150 003 51

Représenté par **Monsieur Bruno DRAPRON**

En sa qualité de **Maire**,

Ci-après désigné « la ville de Saintes »,

d'une part,

Et

**L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE (Université Bordeaux-III)**

**Etablissement public à caractère scientifique culturel et professionnel (EPCSCP)**

N° SIRET: 193 317 666 00017 - code APE (NAF) : 8542Z

Ayant son siège : Domaine Universitaire 19 esplanade des Antilles 33 607 Pessac

Représentée par **Monsieur Lionel LARRÉ**

En sa qualité de **Président**,

Ci-après désignée « l'Université Bordeaux Montaigne »,

d'autre part,

ci-après désignées chacune individuellement «Partie » et collectivement «Parties » ou « Institutions »,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3,

Vu la délibération n°2023- du Conseil Municipal de la Ville de Saintes en date du 5 avril 2023, transmise en Sous-préfecture le 2023,

La convention- de partenariat, signée le 1<sup>er</sup> juin 2022 entre l'Université Bordeaux Montaigne et la Ville de Saintes, porte sur 3 thématiques :

- 1/ Saint-Eutrope de Saintes, en lien avec le projet de restauration – valorisation du site,
- 2/ Patrimoine gallo-romain, avec le Vallon et l'amphithéâtre comme opération emblématique, en résonance avec le projet de restauration – valorisation du site,
- 3/ Epaves gallo-romaines de Courbiac, en résonance avec le projet de fouilles et valorisation de ces mobiliers archéologiques

Il est mentionné dans les modalités financières que la description des actions à engager et le montant des financements apportés par la ville de Saintes seront déterminés dans le cadre des avenants spécifiques prises en application de la présente CONVENTION.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

La phase 1 (restauration de la façade nord) du chantier de restauration de Saint-Eutrope est terminée. L'année 2023 est consacrée à l'élaboration du projet de restauration de la crypte et de l'avant-crypte, ainsi que des dossiers administratifs et financiers associés.

Le chantier concernant le Vallon et l'amphithéâtre permet de finaliser la phase 1 (restauration de la porte des Vivants et travées adjacentes) et le démarrage de la phase 2 (restauration de la porte des Morts et travées adjacentes). Le groupe de travail scientifique sera mobilisé pour accompagner cette opération.

Un 2<sup>ème</sup> site gallo-romain Monument historique fait l'objet d'un programme de valorisation en 2023 : les thermes Saint-Saloine, un partenariat scientifique est amorcé sur ce projet.

Les fouilles programmées sur le chantier subaquatique des épaves de Courbiac est prévu sur deux mois (mi-avril- mi-juin 2023), avec des temps de médiation et valorisation conséquents jusqu'aux Journées européennes du patrimoine.

### ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de définir les engagements de chacun pour 2023, afin de permettre aux chercheurs de poursuivre leurs travaux, ainsi que déterminer les conditions financières associées. Chaque thématique a un référent universitaire :

- Saint-Eutrope : volet scientifique coordonné par Christian GENSBETTEL – maître de conférences à l'Université de Bordeaux Montaigne, directeur-adjoint de l'UMR Archéosciences Bordeaux
- Patrimoine gallo-romain, notamment site des thermes Saint-Saloine : volet scientifique accompagné par Alain Bouët, professeur d'archéologie romaine, membre du laboratoire Ausonius
- Epaves gallo-romaines de Courbiac : volet scientifique piloté par Jonathan Letuppe, archéologue subaquatique responsable d'opérations, Directeur du service Plongée Eveha, Conseiller à la Prévention Hyperbare, membre associé UMR 5607 - Ausonius

### ARTICLE 2 – DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant prend donc effet à la date de la signature jusqu'au 31 décembre 2023

### ARTICLE 3 – PROJET DE RESTAURATION – VALORISATION DE SAINT-EUTROPE

Le présent avenant porte sur le partenariat scientifique autour de :

1// de la Basilique Saint-Eutrope de Saintes, son prieuré et son bourg, en lien avec le projet de restauration – valorisation du site. L'année 2023 sera consacrée à la poursuite des recherches engagées sur les axes suivants :

#### **°Poursuite de l'étude pluridisciplinaire complète du site à travers le Projet Collectif de Recherches « l'église, le prieuré et le bourg de Saint-Eutrope »**

Les résultats sont diffusés via des publications scientifiques, des participations à des colloques et séminaires nationaux et internationaux notamment, non pris en charge financièrement dans le cadre de ce partenariat.

#### **°Production de données numériques :**

- Mise à disposition sous format compatible de la vectorisation du cadastre napoléonien nécessaire à l'étude globale du quartier
- Mise à disposition de la modélisation 3D de l'église à partir d'une photogrammétrie
- Mise à disposition des données du laser Scann 3D : plan de la crypte, plan de l'église haute (y compris les vestiges de la nef), coupes, élévations, plan des toitures, plan des voûtes
- Poursuite de l'élaboration d'un outil scientifique numérique 3D de l'état roman, avec plusieurs hypothèses : volumétrie extérieure et intérieure de l'état roman réalisée, extension pour les parties gothiques et pour le prieuré. Cet outil pourra servir de base au renouvellement des supports de médiation.
- Mise à disposition des ortho-photos de segments architecturaux pour mener une étude précise du bâti : photogrammétrie complète, photogrammétrie des éléments sculptés.

**°Renouvellement de la médiation :** étude pour l'exploitation des données numériques pour élaborer un outil de découverte immersif 3D de l'état roman et de l'extension gothique de la basilique Saint-Eutrope ; participation à la programmation, notamment aux 25 ans de l'inscription UNESCO du site au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

**°Formation :** accueil des étudiants du MASTER 2 Patrimoine et Musées.

2// du patrimoine gallo-romain avec le projet de valorisation des thermes de Saint-Saloine. L'année 2023 sera consacrée à l'**actualisation des connaissances** et l'**élaboration des contenus du parcours de médiation sur le site** (aménagé en 2024) en sollicitant l'expertise d'Ausonius.

3// des épaves gallo-romaines de Courbiac.

Deux épaves antiques, datées de 335 de notre ère, localisées à une profondeur moyenne de 7,50m, architecturalement exceptionnelles de par leur état de conservation (épave 2) leur époque et leur mode de construction, ont été découvertes au niveau de Courbiac en 2008, à l'occasion d'une prospection.

Des fouilles subaquatiques sont menées depuis 2015, pilotées par Jonathan Letuppe, archéologue employé par Eveha et rattaché en tant que chercheur associé au laboratoire Ausonius de l'Université de Bordeaux.

L'épave n°1, assez dégradée, fouillée depuis 2017, est classée comme épave d'études : elle est ainsi en cours de démontage et fait l'objet d'analyse (étude des bois, des profils, analyse des matériaux...). La campagne de fouilles 2023 est consacrée à l'épave n°1 et le renflouement de son mobilier archéologique.

L'épave n°2, par son état de conservation et son système d'assemblage architectural, est un témoin exceptionnel de la navigation sur la période antique. Aucune épave antique comparable n'ayant jamais été découverte en Europe, il s'agit donc d'une pièce archéologique unique, qui fait l'objet d'un programme spécifique de sauvetage et de valorisation.

#### **ARTICLE 4 – MODALITÉS FINANCIÈRES :**

Pour la réalisation des objectifs susnommés, la ville de Saintes apporte une contribution financière de 8 000.00€ à L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE (Université Bordeaux-III) au titre de l'année 2023 :

- 1 000.00€ pour le programme collectif de recherches Saint-Eutrope.
- 7 000.00€ pour le projet d'archéologie subaquatique portant sur la fouille d'épaves romaines localisées au fond du lit de la Charente au lieu-dit Courbiac

#### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITE ET ASSURANCE POUR L'ACCES DES ZONES CHANTIER :**

Il est nécessaire de préciser que l'autorisation pour l'accès aux chercheurs et étudiants du PCR à la zone chantier de restauration et à l'échafaudage est donnée soit par Christian GENSBEITEL – maître de conférences à l'Université de Bordeaux Montaigne, soit par Muriel Perrin responsable ville d'art et d'histoire ville de saintes.

De même, il est précisé que l'autorisation pour l'accès aux chercheurs et étudiants à la zone de fouilles subaquatique est donnée par Jonathan Letuppe, responsable d'opérations.

Les autres dispositions de la convention de partenariat signée le 1<sup>er</sup> juin 2022 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux à Saintes le .....2023

La Ville de Saintes,  
Le Maire,  
Bruno DRAPRON

L'Université Bordeaux Montaigne,  
Le Président,  
Lionel LARRE,